

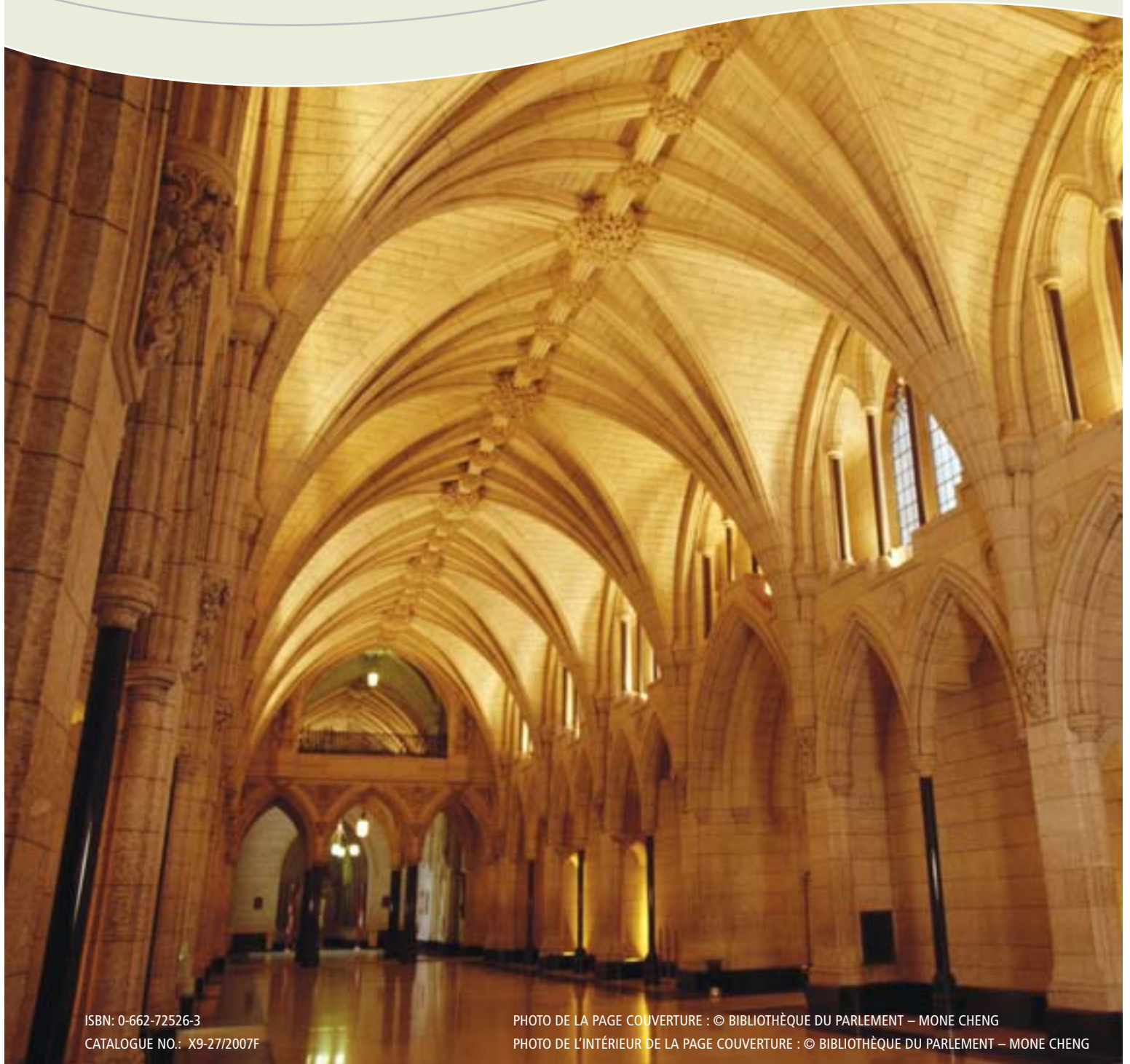
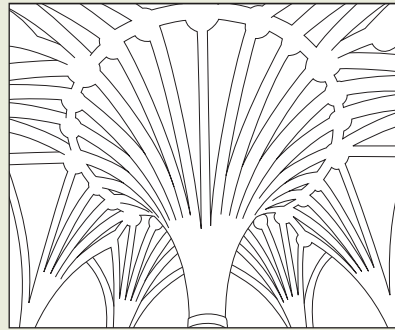


HOUSE OF COMMONS  
CHAMBRE DES COMMUNES

Rapport aux Canadiens  
2007



La colonne centrale du Hall de la Confédération, dans le foyer de l'entrée principale de l'édifice du Centre du Parlement, soutient une magnifique voûte. Pour représenter la Confédération du Canada, ce hall circulaire est richement ornée des armoiries provinciales et territoriales et de reproductions de la flore et de la faune du Canada. Ces sculptures ont été réalisées par Cléophas Soucy et William F.K. Oosterhoff à la fin des années 1940 et au début des années 1950 en calcaire de Tyndall. Les armoiries du Nunavut, une oeuvre de Maurice Joannis, sont venues s'ajouter en 2000. Pour plus de renseignements sur les sculptures et les oeuvres d'art des édifices du Parlement veuillez visiter la Collection patrimoniale de la Chambre des communes sur le site Web du Parlement du Canada ([www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)).





# Table des matières

<b>Lettre du président</b>	<b>i</b>
<b>La Chambre des communes du Canada</b>	<b>1</b>
Le rôle d'un député	2
La répartition des sièges à la Chambre des communes	3
Apprendre à connaître nos députés	3
<b>Activités à la Chambre</b>	<b>4</b>
Le maintien de l'ordre à la Chambre	4
L'élaboration des lois du pays	4
La quête d'information auprès du gouvernement	6
Le dépôt de documents	6
Le respect du Règlement	7
<b>Les comités : examen en profondeur de projets de loi et de questions</b>	<b>8</b>
Le choix des membres des comités	8
Les études en comité	8
<b>À l'écoute des Canadiens</b>	<b>11</b>
La présentation de pétitions	11
À l'écoute des activités parlementaires	12
La fourniture de renseignements	12
<b>Représenter le Canada sur la scène internationale</b>	<b>13</b>
Accueillir des parlementaires et dignitaires étrangers	13
Promouvoir les intérêts du Canada et partager notre expérience	14
Participer aux conférences	14
<b>Arrière-scène : l'administration de la Chambre des communes</b>	<b>16</b>
Objectifs stratégiques	16
<b>Conclusion</b>	<b>26</b>
<b>Rapport financier</b>	<b>27</b>
<b>Députés de la Chambre des communes</b>	<b>Encart</b>

[www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)

Approuvé par le Bureau de régie interne



# Lettre du président

En ma qualité de Président de la Chambre des communes, j'ai le très grand plaisir de présenter le *Rapport aux Canadiens 2007*. Vous y trouverez une description des réalisations des députés d'avril 2006 à mars 2007 ainsi que des mesures mises en œuvre par l'Administration de la Chambre des communes pour appuyer les députés dans leur travail.



Peter Milliken, député  
Président de la Chambre  
des communes,

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES/  
BERNARD CLARK

Si les activités décrites dans le rapport sont aussi diversifiées que les enjeux qui animent notre pays, toutes témoignent cependant d'une même volonté de servir. Les députés viennent à Ottawa parce que des Canadiens les ont choisis pour les représenter. Au cours de la dernière année, ils se sont acquittés de cette responsabilité en proposant et en débattant des mesures législatives portant sur des sujets comme l'environnement, le commerce, la santé, la sécurité et l'aide internationale. Les députés font connaître le point de vue de leurs électeurs à l'échelle nationale grâce à la présentation de pétitions et à la tenue de débats sur des questions d'intérêt public. Cette volonté de servir se manifeste aussi à l'extérieur de nos frontières, comme en témoignent les échanges qu'ont eus les députés avec des parlementaires de l'Afrique et de l'Europe au cours de la dernière année dans le but de partager leurs expériences respectives et d'apprendre les uns des autres. Le présent rapport donne un aperçu de toutes ces activités en mots et en images.

Un autre volet des activités de la Chambre des communes se caractérise également par la volonté de servir. L'Administration de la Chambre compte en effet sur un vaste effectif de spécialistes en procédure, d'informaticiens, d'imprimeurs, de chefs cuisiniers,

d'avocats, d'employés administratifs, d'experts financiers, de nettoyeurs et d'agents de sécurité, qui ont tous pour mandat d'aider les députés et le public de toutes sortes de façons. Tous ont à cœur de mettre en œuvre les méthodes, les technologies et les outils nécessaires pour offrir des services de qualité supérieure aux députés et aux Canadiens et assurer une saine intendance des ressources. Au cours de la dernière année, par exemple, l'Administration de la Chambre a mis davantage d'information en ligne et modernisé les services offerts aux circonscriptions en matière de communication. Elle a adopté des politiques, des structures et des systèmes de gouvernance pour améliorer tous les aspects de ses activités, qu'il s'agisse de la gestion financière, des services de sécurité, des impressions ou de la gestion des biens.

Dans le *Rapport aux Canadiens* de cette année, nous mettons en évidence le travail des comités de la Chambre des communes. Ceux-ci jouent un rôle important dans le processus législatif grâce à leur étude détaillée des mesures législatives. Au fil des ans, ils nous ont aussi permis d'approfondir notre compréhension des grands enjeux de l'heure et nous ont aidés à progresser en tant que pays grâce à l'étude de questions comme le drapeau national, la Constitution, les soins de santé et l'assurance-chômage. J'espère que vous aimerez les vignettes sur les activités des comités qui vous permettront d'en apprendre plus sur le travail des députés et de l'Administration de la Chambre des communes.

Peter Milliken, député  
Président de la Chambre des communes



# La Chambre des communes du Canada

Le hall de la Confédération, reproduit sur la couverture du présent rapport, est sans doute l'illustration qui symbolise le mieux le rôle de la Chambre des communes. Appuyé sur une colonne centrale, le hall symbolise le rassemblement des provinces et des territoires pour former un pays. Les nombreuses sculptures qui ornent cette aire d'accueil circulaire illustrent les valeurs canadiennes comme la paix, l'intégrité et la justice.

À l'instar du hall de la Confédération, la Chambre des communes est un lieu de rencontre. Des représentants de tous les coins du pays s'y réunissent ainsi que dans les salles de comité. Ils discutent des idées et des préoccupations de leurs électeurs avec leurs collègues députés. Leurs décisions touchent tous les aspects de nos vies. La Chambre des communes cherche aussi à rejoindre les Canadiens en leur communiquant de l'information et des propositions ou en sollicitant leur avis. Ces communications peuvent prendre diverses formes, depuis des rencontres personnelles jusqu'à la webdiffusion. La Chambre des communes est un endroit où toutes idées ont droit de cité et où la communication est reine.

Le *Rapport aux Canadiens 2007* présente le travail accompli par les députés et l'Administration de la Chambre du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007, ainsi que les engagements de l'Administration pour le prochain exercice. Le lecteur trouvera également des renseignements sur la composition de la Chambre des communes et les activités des députés.

## PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT

*1<sup>er</sup> avril 2006 – 31 mars 2007*

*Le présent rapport résume les activités menées durant la période correspondant à un exercice normal du gouvernement.*

## SESSIONS PARLEMENTAIRES DURANT LA PÉRIODE VISÉE

*1<sup>ère</sup> session, 39<sup>e</sup> législature*

*(3 avril 2006 – )*

## DATE CLÉ

*3 avril 2006 – Début de la 1<sup>ère</sup> session de la 39<sup>e</sup> législature*

## NOMBRE TOTAL DE JOURS DE SÉANCE

*2006–2007      130 jours*

## Le rôle d'un député

Si la plupart des gens voient les députés comme des législateurs, leur rôle ne se limite pas à cela puisqu'il leur incombe aussi d'aider leurs électeurs et de représenter le Canada à l'étranger. Ils interviennent essentiellement de quatre façons :

**Activités à la Chambre** – À la Chambre des communes, les députés débattent des projets de loi et les adoptent, présentent des documents et des pétitions, interrogent le gouvernement et soulèvent des questions d'importance pour les Canadiens.

**Travail en comité** – Les députés font aussi partie de comités chargés d'examiner en profondeur les projets de loi, les dépenses des ministères et les questions d'actualité.

**Aide aux électeurs** – Les électeurs communiquent avec leurs députés lorsqu'ils ont besoin d'aide à propos de programmes et de services offerts par le gouvernement fédéral et lorsqu'ils veulent discuter avec eux de questions qui leur tiennent à cœur.

**Représentation du Canada** – Les députés ont un rôle à jouer sur la scène internationale où ils défendent les intérêts du Canada, font la promotion des institutions démocratiques et resserrent les liens avec d'autres pays.



Les députés de la 39<sup>ème</sup> législature à la Chambre.

PHOTO : © BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT/ROY GROGAN

## IN MEMORIAM



Benoît Sauvageau (1963–2006)

*Benoît Sauvageau a été élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1993 à titre de représentant du Bloc Québécois pour la circonscription de Terrebonne. Il a par la suite remporté trois élections successives dans la circonscription de Repentigny. M. Sauvageau était reconnu pour son dévouement et, au cours de sa carrière parlementaire, il a été vice-président du Comité des comptes publics en plus d'être le porte-parole du Bloc Québécois pour différents ministères et organismes, notamment le Conseil du Trésor, le Sport amateur, le Commerce international et les Langues officielles. Avant de se lancer en politique, M. Sauvageau a enseigné les sciences sociales et l'histoire constitutionnelle.*

En date du 31 mars 2007, la répartition des partis à la Chambre des communes était la suivante :

	Cons.	Lib.	BQ	NDP	Ind.	Vacant	Total
Alberta	28						28
Colombie-Britannique	18	8		10			36
Île-du-Prince-Édouard		4					4
Manitoba	8	3		3			14
Nouveau-Brunswick	3	6		1			10
Nouvelle-Écosse	3	6		2			11
Ontario	40	53		12	1		106
Québec	10	12	50		1	2	75
Saskatchewan	12	2					14
Terre-Neuve-et-Labrador	3	4					7
Nunavut		1					1
Territoires du Nord-Ouest				1			1
Yukon		1					1
<b>Nombre total des sièges</b>	<b>125</b>	<b>100</b>	<b>50</b>	<b>29</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>308</b>

## La répartition des sièges à la Chambre des communes

La plupart des députés appartiennent à l'un des quatre partis politiques, même s'ils peuvent aussi siéger à titre d'indépendants. Par ordre alphabétique, ces partis sont le Bloc Québécois, le Nouveau Parti démocratique, le Parti conservateur et le Parti libéral. Les sénateurs et les députés d'un même parti tiennent régulièrement des réunions de caucus pour discuter des politiques de leur parti, de stratégie parlementaire et des préoccupations de leurs électeurs.

Pour une ventilation plus détaillée, veuillez consulter le site Web du Parlement du Canada ([www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)) à la rubrique « Sénateurs et députés ».

## Apprendre à connaître nos députés

Les Canadiens élisent des personnes de divers horizons et possédant une vaste expérience pour les représenter à la Chambre des communes. Les députés sont issus de divers milieux allant de l'agriculture, aux métiers de la construction, à l'économie, à la gestion, aux arts, à la religion et à la médecine, pour n'en nommer que quelques-uns. Ils ont souvent des carrières bien établies dans d'autres domaines avant de se lancer en politique. Parmi les députés qui siègent à la Chambre des communes, on trouve des avocats, des gens d'affaires, des représentants syndicaux, des journalistes, des écrivains, des ingénieurs et des enseignants.

Il y a parmi les députés des représentants des Inuits, des Métis et des Premières nations de l'Amérique du Nord, ainsi que de nombreuses nationalités qui ont fait du Canada leur patrie. La Chambre compte, par exemple, des députés originaires de l'Argentine, du Cameroun, de la Chine, de la Côte d'Ivoire, d'Haïti, de l'Inde, d'Italie, du Pakistan, du Portugal et de la Tanzanie.

L'âge moyen des députés de la 39<sup>e</sup> législature est de 52 ans, le plus jeune étant âgé de 27 ans et le plus vieux de 73 ans. Soixante-quatre des 308 sièges de la Chambre des communes sont occupés par des femmes.

Pour des renseignements précis au sujet des députés de la présente législature et des législatures antérieures, veuillez consulter le site Web du Parlement du Canada ([www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)) à la rubrique « Sénateurs et députés ».

## COMMENT TROUVER VOTRE DÉPUTÉ

*Vous trouverez des photos des députés à la 39<sup>e</sup> législature du Canada dans un encart inséré dans le présent rapport. Si vous ne savez pas qui est votre député, rendez-vous sur le site Web du Parlement du Canada au [www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca) et inscrivez votre code postal dans l'espace prévu à cette fin. Ce site vous renseignera aussi sur les députés et les activités de la Chambre des communes.*

# Activités à la Chambre

Les députés s'acquittent de leur travail à la Chambre suivant un calendrier parlementaire qui s'étend généralement de septembre à juin. Leurs réunions s'appellent des « séances ». Ces séances sont regroupées en périodes plus longues appelées des « sessions ». Au début d'une session, le gouverneur général fait lecture du discours du Trône, qui définit les engagements du gouvernement pour la session en question. Une session prend fin lorsqu'elle est prorogée ou que la législature est dissoute. Si elle est dissoute, une élection générale est ensuite convoquée et les Canadiens élisent les représentants devant former la nouvelle législature.

Le 23 janvier 2006, les Canadiens ont participé à un scrutin général pour choisir leurs représentants à la Chambre des communes. Le 3 avril 2006 a été le premier jour de séance de la 39<sup>e</sup> législature.

## Le maintien de l'ordre à la Chambre

Le fonctionnement de vastes assemblées est plus harmonieux lorsque quelqu'un s'occupe de maintenir l'ordre et de voir à ce que les participants s'en tiennent à l'ordre du jour établi. À la Chambre des communes, ce rôle est joué par le Président. C'est à lui qu'il incombe de diriger le débat et de maintenir l'ordre à la Chambre conformément au Règlement de la Chambre. Les députés l'élisent par voie de scrutin secret.

Le Président est assisté de trois autres occupants du fauteuil, choisis parmi les députés pour servir de présidents de séance. Le Président propose des candidats à ces postes après avoir consulté les chefs des partis politiques reconnus à la Chambre. Au début de la 39<sup>e</sup> législature, Peter Milliken a été élu à la Présidence. Député de l'Opposition officielle, M. Milliken en est à son troisième mandat consécutif au poste de Président. Les députés suivants ont été choisis pour agir comme présidents de séance : l'honorable Bill Blaikie, Vice-président et président des comités pléniers; Royal Galipeau, Vice-président des comités pléniers et Andrew Scheer, Vice-président adjoint des comités pléniers. M. Blaikie étant également un député de l'opposition, c'est donc la première fois que les postes de Président et de Vice-président sont occupés par des députés de l'opposition.

## LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

*Les fonctions du Président s'étendent à l'extérieur de la Chambre, puisqu'il lui incombe de représenter la Chambre des communes dans ses relations avec la Couronne, le Sénat et les organismes extérieurs au Parlement. À ce titre, il accueille de nombreux dignitaires et délégations en visite au Canada et représente la Chambre lors d'activités d'envergure nationale et de visites à l'étranger. En plus de s'acquitter de ces fonctions, le Président assume aussi les responsabilités qui incombent normalement à un député.*

## L'élaboration des lois du pays

L'élaboration de mesures législatives constitue l'une des fonctions les plus importantes de la Chambre des communes. Les lois fédérales naissent sous la forme d'un « projet de loi », c'est à-dire une proposition visant à créer une nouvelle loi ou à en modifier une déjà existante. Un projet de loi doit être approuvé par le Sénat et la Chambre des communes, et recevoir la sanction royale avant de devenir loi. Le temps requis pour adopter un projet de loi peut varier en fonction de l'urgence de la question, de sa complexité et du degré de consensus chez les députés.

Il y a principalement deux types de projets de loi : ceux d'intérêt public et ceux d'intérêt privé. En général, les projets de loi d'intérêt public portent sur des questions de politiques gouvernementales, comme l'immigration ou les finances et peuvent être parrainés par le gouvernement et présentés par un ministre du Cabinet (projet de loi émanant du gouvernement), ou parrainés par de simples députés (tout député qui n'est pas ministre).



En revanche, les projets de loi d'intérêt privé ne touchent qu'un individu ou un groupe précis et peuvent leur conférer des pouvoirs ou des avantages particuliers; c'est notamment le cas des projets de loi visant à constituer une société fermée.

Des projets de loi peuvent être présentés à la Chambre des communes ou au Sénat. Toutefois, un projet de loi ayant pour objet la collecte ou la dépense de fonds publics doit être présenté à la Chambre des communes.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 31 mars 2007, 45 projets de loi émanant du gouvernement ont été présentés à la Chambre des communes. Ces projets de loi concernent une vaste gamme de questions de portée sociale, économique et politique. Par exemple :

- la responsabilité du gouvernement fédéral
- la compétence des Premières nations en matière d'éducation
- les modifications à des dispositions du *Code criminel* concernant les condamnations avec sursis, les courses de rue et les délinquants dangereux
- l'adoption internationale
- les dates d'élections
- la pollution atmosphérique
- le bois d'œuvre
- le développement durable des pêches
- le système de justice militaire
- la création de l'Agence de santé publique du Canada

## STATISTIQUES SUR LES LOIS POUR 2006-2007

<i>Nombre de projets de loi émanant du gouvernement</i>	45
<i>Nombre de projets de loi d'intérêt public émanant de députés</i>	208

Au cours du dernier exercice, 208 projets de loi d'intérêt public ont été présentés par des députés. À l'instar des lois proposées par le gouvernement, ces projets de loi portaient sur diverses questions importantes aux yeux du public. Par exemple :

- l'aide au développement international
- la pornographie juvénile sur Internet
- les prêts aux étudiants
- les modifications à des dispositions du *Code criminel* en ce qui concerne les crimes avec violence, la propagande haineuse et le vol d'identité
- les modifications à la *Loi sur l'assurance-emploi* en ce qui concerne les périodes de prestations
- la réglementation du prix de vente de l'essence
- l'examen de l'investissement étranger

Le processus législatif est conçu de façon que les députés puissent proposer des amendements aux projets de loi à l'étude. Au cours de la période visée par ce rapport, les députés ont déposé au-delà de 1 233 motions d'amendement à l'étape de l'étude en comité et à l'étape du rapport.

Pour en savoir plus sur le processus législatif et les activités de la Chambre des communes, consultez le site Web du Parlement du Canada ([www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)).

## La quête d'information auprès du gouvernement

Une autre fonction importante de la Chambre des communes consiste à offrir aux députés une tribune pour interroger le gouvernement sur ses politiques et ses décisions et lui offrir l'occasion de s'expliquer. Les députés s'acquittent de ce rôle en posant des questions durant la période des questions, en présentant des questions par écrit au gouvernement et en choisissant les sujets qui seront débattus lors des jours désignés.

À chaque séance, 45 minutes sont réservées pour les questions orales ou, comme on l'appelle plus communément, la période des questions. Les députés des partis de l'opposition peuvent alors adresser leurs questions au premier ministre, aux ministres du Cabinet et aux présidents de comités. Les députés du parti ministériel qui ne font pas partie du Cabinet peuvent aussi poser des questions. Ces questions portent sur les programmes, les politiques et les activités relevant de la responsabilité du gouvernement ou du mandat des comités. Les questions peuvent être présentées par écrit si l'on cherche à obtenir du gouvernement des renseignements détaillés, volumineux ou techniques. Les réponses du gouvernement à ces questions sont ensuite déposées à la Chambre des communes. Au total, 4 995 questions orales ont été posées et 191 questions écrites ont été présentées au cours du dernier exercice.

Les partis de l'opposition peuvent également faire inscrire à l'ordre du jour des questions qui les préoccupent en choisissant les sujets dont la Chambre sera saisie les jours désignés (aussi appelés jours de l'opposition ou jours des crédits). Chaque année civile, 22 jours sont réservés pour l'étude des motions parrainées par des députés de l'opposition. Les jours désignés sont divisés en fonction de la représentation des partis et après consultation entre les partis de l'opposition. Au cours du dernier exercice, les sujets suivants ont été abordés lors des jours désignés :

- l'utilisation des pesticides
- la croissance économique
- le soutien du revenu pour les travailleurs âgés
- l'industrie aéronautique
- la diversité culturelle



Des journalistes attendent dans le foyer de la Chambre des communes pour parler aux députés après la Période des questions.

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES/BERNARD THIBODEAU

Les députés peuvent en outre participer à des débats spéciaux, appelés « débats exploratoires », axés sur de grandes questions d'intérêt public. Ces débats ont lieu après l'heure habituelle de l'ajournement quotidien et se poursuivent habituellement tard dans la soirée. En 2006-2007, les questions suivantes ont été débattues à l'occasion de débats exploratoires :

- les enjeux relatifs à l'agriculture
- l'engagement du Canada en Afghanistan
- la situation au Soudan

## Le dépôt de documents

Le dépôt d'un document est une façon officielle de présenter de l'information à la Chambre des communes et de la rendre publique. Différents documents doivent être déposés, notamment les rapports annuels des différents ministères et organismes, les nominations par décret autres que judiciaires, de même que les réponses du gouvernement aux rapports de comités. Les ministres peuvent déposer tout rapport ou document portant sur des questions liées aux responsabilités administratives du gouvernement.

En 2006-2007, 1 844 documents parlementaires ont été

déposés à la Chambre des communes, dont des plans d'activités et des rapports sur le rendement des ministères et des agences, des rapports de comités ainsi que des études et des politiques gouvernementales.

## Le respect du Règlement

Les activités quotidiennes de la Chambre sont régies par un ensemble de règles appelé le *Règlement* et une série d'usage et de traditions, dont certains sont issus de l'héritage britannique. La Chambre des communes continue à enrichir et à modifier ses règles et usages pour mieux gérer ses travaux. En 2006-2007, elle a apporté plusieurs modifications aux dispositions du *Règlement* concernant les comités. Ces modifications portaient sur la création de quatre nouveaux comités, sur la présidence du Comité permanent de la condition féminine (qui est maintenant occupé par une députée de l'Opposition officielle) et sur le dépôt des réponses du gouvernement aux rapports de comités. La Chambre a aussi donné un caractère permanent aux lignes directrices concernant la radiodiffusion des séances de comités par les médias électroniques. Les comités peuvent maintenant autoriser les médias électroniques à assister à leurs séances, sous réserve des lignes directrices. Les autres modifications apportées au *Règlement* concernaient la durée des débats et du temps de parole à la Chambre des communes.

Les usages peuvent aussi être modifiés suivant les interprétations et les décisions du Président. Dans certains cas, lorsqu'il n'y a pas lieu de faire des recherches plus poussées sur la procédure, le Président rend sa décision sur-le-champ.

Lorsqu'un examen plus poussé des faits en cause s'impose après une étude des pratiques antérieures et des précédents, la décision est mise par écrit. Au cours de la période visée par le présent rapport, le Président a rendu 40 décisions sur des questions comme :

- la nécessité d'une recommandation royale dans le cas des projets de loi d'initiative parlementaire;
  - la mise en berne du drapeau sur les édifices parlementaires;
  - l'admissibilité de modifications adoptées par un comité permanent;
  - les compressions budgétaires touchant la
- Commission du droit du Canada;
  - la divulgation d'un projet de loi du gouvernement avant sa présentation à la Chambre;
  - les propos supposément tenus par un ministre durant la période des questions orales;
  - les allégations d'intimidation à l'égard de témoins appelés à comparaître devant un comité parlementaire;
  - les propos tenus par un député durant la période réservée aux déclarations de députés.



Assis au Bureau du Greffier, au centre de la salle de la Chambre des communes, les greffiers au Bureau conseillent le Président en matière de procédure au cours des séances de la Chambre, consignent le résultat des votes et dressent les procès-verbaux.

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES



# Les comités : examen en profondeur de projets de loi et de questions

Les travaux des comités représentent une part importante du travail des députés. C'est en comité qu'ils étudient et modifient les mesures législatives proposées et examinent les plans de dépenses des ministères. Les comités peuvent aussi prendre eux-mêmes l'initiative d'entreprendre une étude et se pencher sur des secteurs de la politique gouvernementale qui leur sont renvoyés par la Chambre, comme l'environnement, le commerce et la santé. Les comités peuvent inviter des parties intéressées à leur présenter des mémoires et peuvent devoir se déplacer au Canada ou à l'étranger pour entendre les témoignages de particuliers et de groupes préoccupés par la question à l'étude. Au terme d'une étude, les comités présentent à la Chambre un rapport dans lequel ils exposent leur point de vue et leurs recommandations. Chaque député peut devoir participer à quatre séances de comité par semaine.

## Le choix des membres des comités

La Chambre des communes compte 24 comités permanents composés de 12 membres chacun, et de deux comités mixtes permanents. Au cours de la dernière année, elle a fait plus souvent appel à des comités législatifs, qui sont constitués pour examiner des projets de loi en détail avant ou après la deuxième lecture.

Bien des députés siègent à plus d'un comité. La représentation au sein des comités est fonction de la position des partis à la Chambre des communes. Pour déterminer la composition des comités, les whips des quatre partis politiques soumettent des listes de candidats au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Ce comité soumet une liste définitive à l'approbation de la Chambre des communes.

La plupart des comités permanents sont habituellement présidés par des députés du parti ministériel. Ces derniers sont secondés par un premier vice-président, qui est député de l'Opposition officielle, et un deuxième vice-président, qui est député d'un parti de l'opposition autre que l'Opposition officielle. Font exception à cette règle, les Comités permanents des comptes publics; de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique; de la condition féminine; et des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires; ainsi que le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, qui sont présidés par un député de l'Opposition officielle. Dans le cas de ces comités, les postes de premier et de deuxième vice-présidents sont respectivement occupés par des députés du parti ministériel et d'un parti de l'opposition autre que l'Opposition officielle.

## STATISTIQUES SUR LES COMITÉS POUR 2006-2007

<i>Nombre total de séances</i>	1 394
<i>Nombre total d'heures de séance</i>	2 351 heures 31 minutes
<i>Nombre total de témoins</i>	4 594
<i>Nombre total de rapports</i>	231

## Les études en comité

En plus d'étudier les lois, les comités se penchent sur différents sujets de préoccupation pour une démocratie moderne. Au cours de la dernière année, les comités de la Chambre des communes ont tenu au total 1 394 séances et produit 231 rapports. Vous trouverez sur le site Web du Parlement du Canada ([www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)) à la rubrique « Comités » une liste complète de ces rapports. Voici la liste de quelques-unes des questions examinées au cours de la dernière année :

- les droits des peuples autochtones
- le transport du grain
- les certificats de sécurité
- le Protocole de Kyoto
- la situation au Darfour
- le secteur manufacturier au Canada
- les musées
- la *Loi de l'impôt sur le revenu*

## COMITÉS : UN RÔLE CLÉ

Les comités permettent aux députés

- d'étudier à fond les détails des questions complexes, ce qui est plus facile en petit groupe qu'à la Chambre;
- d'entendre des spécialistes sur des sujets d'intérêt national et de faire publier leurs témoignages;
- d'examiner les orientations stratégiques et les programmes du gouvernement et de se spécialiser dans des domaines spécifiques.

Les comités ne sont pas habilités à prendre de décisions finales. Lorsqu'ils terminent l'étude d'une question, ils font part de leurs constats, conclusions et recommandations à la Chambre dans un rapport. Les comités peuvent influencer sur l'élaboration des politiques et la prise des décisions. Leurs rapports peuvent demander au gouvernement d'y répondre dans les 120 jours suivant leur présentation.

## PLEINS FEUX SUR LES COMITÉS

Le Parlement britannique comporte des comités sous une forme ou une autre depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. Les premiers avaient pour fonction de rédiger des mesures législatives mettant à exécution les pétitions approuvées par la Couronne. Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, ils étaient devenus un des rouages du Parlement et pouvaient amender les projets de loi. Il fut un temps où un député ne pouvait pas siéger aux comités qui examinaient des mesures contre lesquelles il s'était déjà prononcé.

La Chambre des communes canadienne applique essentiellement à ses comités les règles qui étaient en vigueur avant la Confédération. Le Canada a aussi apporté des changements à son système de comités. Il a en effet calqué leur structure sur celle de l'administration publique et a autorisé les comités permanents à étudier n'importe quel sujet en rapport avec les ministères dont ils sont chargés de surveiller le fonctionnement. Le présent rapport décrit le travail des comités d'hier et d'aujourd'hui dans des vignettes thématiques.

## COMITÉS PERMANENTS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES AU COURS DE LA 39<sup>e</sup> LÉGISLATURE

*Accès à l'information, protection des renseignements personnels et éthique*  
*Affaires autochtones et développement du Grand Nord*  
*Affaires étrangères et développement international*  
*Agriculture et agroalimentaire*  
*Anciens combattants*  
*Citoyenneté et immigration*  
*Commerce international*  
*Comptes publics*  
*Condition féminine*  
*Défense nationale*  
*Environnement et développement durable*  
*Finances*  
*Industrie, sciences et technologie*  
*Justice et droits de la personne*  
*Langues officielles*  
*Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires*  
*Patrimoine canadien*  
*Pêches et océans*  
*Procédure et affaires de la Chambre*  
*Ressources humaines, développement social et condition des personnes handicapées*  
*Ressources naturelles*  
*Santé*  
*Sécurité publique et nationale*  
*Transports, infrastructure et collectivités*

## COMITÉS MIXTES PERMANENTS

*Bibliothèque du Parlement*  
*Examen de la réglementation*

## TYPES DE COMITÉS

### COMITÉS PERMANENTS

Ces comités surveillent les activités des ministères, et étudient les propositions de lois et les budgets des dépenses.

### COMITÉS SPÉCIAUX

La Chambre des communes peut charger des comités spéciaux d'enquêter sur des questions particulières. Ces comités cessent d'exister lorsqu'ils présentent leur rapport final.

### COMITÉS LÉGISLATIFS

Un comité législatif étudie les projets de loi qui lui sont renvoyés par la Chambre et en fait rapport à celle-ci avec ou sans amendement. Il cesse d'exister après avoir remis son rapport à la Chambre.

### COMITÉS MIXTES

Les comités mixtes sont composés d'un nombre proportionnel de sénateurs et de députés. Ces comités sont soit permanents, soit spéciaux.

### SOUS-COMITÉS

Les comités permanents peuvent déléguer n'importe lequel ou la totalité de leurs pouvoirs à leurs sous-comités, sauf celui de faire directement rapport à la Chambre des communes.

## PLEINS FEUX SUR LES COMITÉS

### QUI FAIT QUOI DANS UN COMITÉ

*Le président et les vice-présidents des comités permanents sont élus par les membres. Le président d'un comité en préside les réunions et en est le porte-parole, et son vote est prépondérant lorsqu'il y a parité des voix. Il a notamment pour fonctions de maintenir l'ordre et le décorum et de statuer sur les rappels au Règlement et les questions de procédure.*

*Le greffier d'un comité est un agent impartial et indépendant qui sert de la même façon tous les membres du comité, à quelque parti qu'ils appartiennent. En tant que spécialiste des règles de procédure de la Chambre des communes, il peut être appelé à conseiller le comité en la matière. Il est le coordonnateur, l'organisateur et l'agent de liaison du comité et a des rapports fréquents avec le personnel des membres du comité.*

*Les analystes de la Bibliothèque du Parlement sont également des membres importants de l'équipe d'un comité. Ils rédigent pour lui des documents d'information et toutes les ébauches de ses rapports.*

### LE COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

*Les membres du Comité permanent de la défense nationale reçoivent un briefing au terrain d'aviation de Kandahar lors d'un voyage en Afghanistan à la fin de janvier 2007. De g. à dr. : Stephen Blaney, député, Cheryl Gallant, députée, Dawn Black, députée, le Colonel Dave Millar, de l'État-major interarmées stratégique, l'hon. Carolyn Bennett, députée, l'hon. Ujjal Dosanjh, député, l'hon. Joe McGuire, député, Claude Bachand, député, Rick Casson, député, et un membre non identifié de la Force opérationnelle interarmées en Afghanistan.*



PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES



# À l'écoute des Canadiens

## AU SERVICE DES ÉLECTEURS

Les députés défendent le point de vue et les intérêts de leurs électeurs à la Chambre, au caucus et en comité. Ils participent également à toutes sortes d'activités locales dans leur circonscription. Les députés viennent également en aide à leurs électeurs lorsque ceux-ci doivent traiter avec le gouvernement fédéral pour des questions comme l'obtention de visas et de passeports, l'assurance-emploi et l'impôt.

Les députés sont aidés dans leur travail par leurs employés de la colline du Parlement et de leur bureau de circonscription. Ceux qui représentent des circonscriptions plus vastes ou plus densément peuplées peuvent avoir plus d'un bureau de circonscription. La technologie permet à leurs employés de travailler en étroite collaboration et de se tenir mutuellement au courant de ce qui se passe.

Les Canadiens peuvent communiquer avec leur député de bien des façons : ils peuvent lui adresser une lettre en franchise postale ou communiquer avec lui par téléphone, courriel, ou télécopieur. Les coordonnées de tous les députés figurent sur le site Web du Parlement du Canada. Bon nombre de députés mettent des lignes téléphoniques sans frais à la disposition de leurs électeurs et ont leur propre site Web pour renseigner les électeurs et répondre aux questions les plus fréquemment

posées. Les députés envoient aussi à intervalle régulier des bulletins à leurs électeurs pour les informer de leurs activités.

## La présentation de pétitions

Les députés peuvent présenter des pétitions, au nom de leurs électeurs ou d'autres Canadiens, pour soulever des questions d'intérêt public ou demander au Parlement d'intervenir. Conformément aux règles de la Chambre des communes, le gouvernement est tenu de déposer une réponse à une pétition. En 2006-2007, 1 351 pétitions ont été déposées à la Chambre. Voici la liste des principales questions ayant fait l'objet de pétitions :

- l'industrie automobile
- le mariage
- l'immigration
- le programme national de garderies
- l'exploitation sexuelle de mineurs

## PLEINS FEUX SUR LES COMITÉS

### LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

*Ce comité étudie les questions relatives à la politique étrangère et de développement du Canada ainsi qu'aux affaires et aux organisations internationales. On voit ici les membres du Comité lors d'un voyage récent en Norvège. De g. à dr. : Angela Crandall (greffière du Comité), Alexa McDonough, députée, Peter Goldring, député, Deepak Obhrai, député (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères), Omar Alghabra, député, Kevin Sorenson, député (président du Comité), Jillian Stirk, Ambassadeur du Canada en Norvège, Diane Bourgeois, députée et Hélène Couture-MacTavish (interprète).*



PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES

## À l'écoute des activités parlementaires

Les Canadiens peuvent suivre les activités de la Chambre et de ses comités à la télévision et sur Internet. La Chambre a commencé à télédiffuser ses délibérations il y a près de 30 ans et, aujourd'hui, environ un million de Canadiens syntonisent chaque semaine la Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC). Au cours du dernier exercice, la CPAC a diffusé environ 1 200 heures de délibérations de la Chambre.

Le service de diffusion Web de la Chambre ParlVU transmet aussi en direct les délibérations de la Chambre des communes, les séances de comité télévisées et l'enregistrement audio de toutes les autres séances publiques de comités.

Le site Web du Parlement du Canada ([www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)) est une source d'information sur le Sénat, la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement. Les visiteurs peuvent rapidement y trouver des renseignements sur les activités des députés, les projets de loi à l'étude, les activités des comités, et les visites guidées. En 2006-2007, le site a été consulté près de 7,4 millions de fois.

## La fourniture de renseignements

La Bibliothèque du Parlement est une source d'information précieuse pour le Sénat, la Chambre des communes et les Canadiens. Le personnel de la Bibliothèque répond tous les jours à des centaines de demandes de renseignements et de services de référence provenant des bureaux des députés, des comités et associations parlementaires et des hauts fonctionnaires du Parlement.

Dans le cadre de ses programmes destinés au public, la Bibliothèque offre aux Canadiens différents renseignements et services au sujet du Parlement, comme des programmes et produits à l'intention des enseignants, des publications sur papier et électroniques, des visites guidées, des expositions didactiques de même qu'une boutique sur la colline du Parlement et une autre en ligne.

## SE RENSEIGNER

*Les députés et les Canadiens peuvent compter sur la Bibliothèque du Parlement pour leur fournir en temps opportun des renseignements exacts. Il est possible de joindre sans frais le Service de renseignements de la Bibliothèque au 1-866-599-4999.*

<i>Demandes de renseignements</i>	50 678
<i>Documents distribués</i>	289 525

## DÉCOUVRIR LA COLLINE DU PARLEMENT

*Les Canadiens et les visiteurs étrangers peuvent parfaire leurs connaissances du Parlement grâce aux visites guidées du Parlement et aux programmes d'interprétation offerts par la Bibliothèque.*

<i>Nombre total de visites guidées de l'édifice du Centre</i>	12 184 (372 000 visiteurs)
<i>Nombre total de visites guidées de l'édifice de l'Est</i>	1 281 (11 355 visiteurs)
<i>Nombre total de visites de groupes scolaires à l'édifice du Centre</i>	1 721 (62 881 visiteurs)
<i>Nombre total de visiteurs à la Tour de la Paix et à la Chapelle du Souvenir</i>	261 344

## POSSIBILITÉS D'EMPLOIS POUR LES JEUNES

*Les jeunes Canadiens peuvent se familiariser directement avec le fonctionnement du Parlement en travaillant comme pages à la Chambre des communes ou comme guides parlementaires. Chaque année, la Chambre des communes embauche une quarantaine d'étudiants pour occuper des postes de pages, et la Bibliothèque du Parlement embauche elle aussi une quarantaine d'étudiants pour offrir des visites guidées du Parlement durant la saison estivale. D'autres possibilités d'emplois sont offertes aux étudiants intéressés à parfaire leurs connaissances de la Chambre des communes et à acquérir en même temps une expérience en administration. Voir le site Web du Parlement du Canada ([www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)) pour en savoir plus sur la façon de procéder pour poser sa candidature.*

## PLEINS FEUX SUR LES COMITÉS

### TÉMOIGNER DEVANT UN COMITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Grâce aux témoins, les membres des comités peuvent mieux comprendre les sujets qu'ils étudient. Ce sont la plupart du temps des ministres, des fonctionnaires, des spécialistes d'un domaine précis, des représentants de groupes ou d'organisations ou des particuliers. Les comités annoncent leurs audiences dans les journaux ou sur leur site Web. Les personnes intéressées à leur soumettre des mémoires ou à comparaître devant eux peuvent communiquer avec leur greffier.

Pour chaque étude qu'il fait, un comité peut décider pendant combien de temps il entendra des témoins, combien de témoins il entendra et qui ils seront. Une fois les témoins choisis, son greffier communique avec eux pour fixer le moment de leur comparution. Il arrive que des comités entendent certains témoins par conférence vidéo.

# Représenter le Canada sur la scène internationale

Les députés jouent un rôle actif sur la scène internationale par la diplomatie parlementaire. Les activités internationales ont de multiples objectifs : promouvoir les intérêts du Canada lors des conférences et rencontres internationales; favoriser les liens démocratiques, économiques et sociaux avec des pays en développement.

## Accueillir des parlementaires et dignitaires étrangers

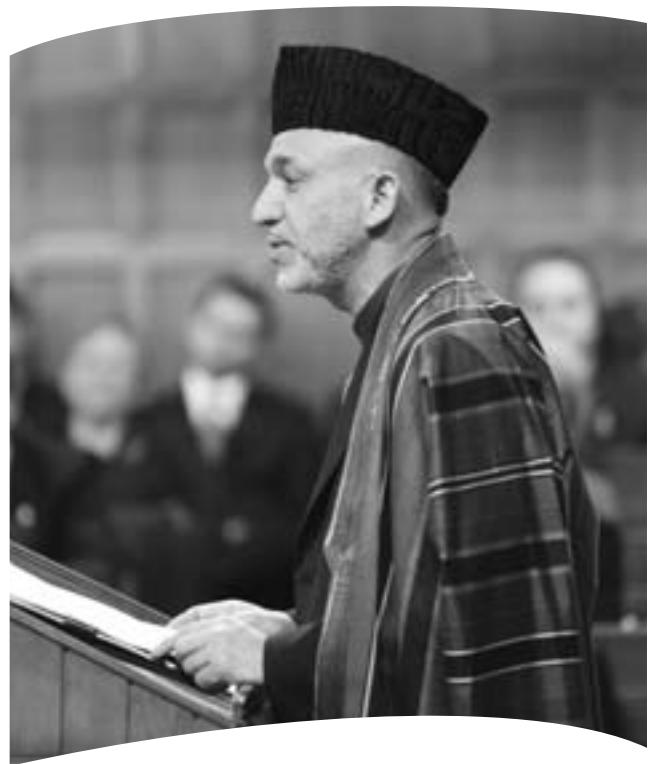
Le Parlement du Canada a été l'hôte des visites officielles de délégations et de présidents étrangers durant l'année :

- Son Excellence France Cukjati, Président de l'Assemblée nationale de la République de Slovénie
- Son Excellence Mohammadmian Soomro, Président du Sénat, et Son Excellence Chaudhry Amir Hussain, Président de l'Assemblée nationale de la République islamique du Pakistan
- Son Excellence Víctor Alcides Bogado González, Président de la Chambre des députés de la République du Paraguay
- L'honorable Rory O'Hanlon, Président de la Chambre des représentants d'Irlande
- L'honorable Paul Calvert, Président du Sénat de l'Australie
- Son Excellence Foued Mebazaa, Président de la Chambre des députés de la République de Tunisie
- Son Excellence Abdul Aziz Abdul Ghani, Président du Conseil consultatif de la République du Yémen
- Son Excellence Eduardo Frei Ruiz-Tagle, Président du Sénat, et Son Excellence Antonio Leal Labrín, Président de la Chambre des députés de la République du Chili
- Son Excellence Nino Burjanadze, Présidente du Parlement de la Géorgie

Fidèles à leur rôle diplomatique qui consiste à recevoir des dirigeants mondiaux, les Présidents du Sénat et de la Chambre des communes ont reçu des invités distingués :

- L'honorable John Howard, Premier ministre de l'Australie, qui a pris la parole devant les sénateurs et les députés lors d'une séance conjointe du Parlement
- Son Excellence Hamid Karzaï, Président de la République islamique d'Afghanistan, qui a pris la parole devant une séance conjointe des deux Chambres lors de sa première visite au Canada

- Son Excellence Vaira Vīķe-Freiberga, Présidente de la République de Lettonie
- Leurs Majestés Carl XVI Gustaf, roi de Suède, et la reine Silvia



Son Excellence Amid Karzaï, Président de la République islamique d'Afghanistan.

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES/CHRIS DIOTTE



Les Présidents du Sénat et de la Chambre des communes ont également reçu la visite de courtoisie d'Ambassadeurs nouvellement accrédités au Canada et d'Ambassadeurs quittant le pays. Le Président de la Chambre des communes a été l'hôte de 68 visites de courtoisie en 2006-2007.

### Promouvoir les intérêts du Canada et partager notre expérience

Le Président et les députés sont invités périodiquement à visiter d'autres législatures afin de discuter de questions d'intérêt commun, d'établir des liens et de partager des connaissances et de l'expertise. En janvier 2007, le Président Milliken a dirigé une délégation multipartite de parlementaires canadiens au Bénin, au Burkina Faso et au Mali. Les membres de la délégation, qui offraient un colloque sur l'expérience canadienne de la démocratie parlementaire, ont discuté avec leurs homologues de sujets d'intérêt commun, comme l'indépendance du Parlement par rapport à l'exécutif, le rôle des femmes en politique, le financement des partis politiques et la représentation des minorités. Le Président Milliken a aussi accompagné des délégations parlementaires en Mongolie, en Afrique du Sud et en Fédération de Russie.

Grâce à ces visites à l'étranger, les parlementaires ont l'occasion de partager des idées avec leurs homologues aux quatre coins du monde, de parler de préoccupations communes et d'apprendre les uns des autres. Ces discussions favorisent aussi la coopération et renforcent les rapports du Canada avec d'autres pays. Parmi les sujets fréquemment abordés figurent la démocratie parlementaire, la sécurité internationale, l'agriculture, l'immigration, le commerce et l'investissement, l'environnement et le développement international.

Le Parlement du Canada fait aussi partie de diverses associations parlementaires qui tiennent chacune des conférences, des colloques et des réunions. Ces activités fournissent d'autres occasions aux parlementaires canadiens de promouvoir les intérêts du Canada à l'étranger et de maintenir des relations bilatérales et multilatérales avec d'autres pays.

Par exemple, en mars 2007, la Section canadienne du Forum interparlementaire des Amériques a organisé un atelier hémisphérique sur les réseaux de savoirs commerciaux avec des parlementaires de l'Amérique du Nord et du Sud. Cette importante activité arrivait à point nommé, étant donné les négociations en cours sur les questions commerciales dans la région. En avril 2006, le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis a participé à une conférence intitulée « La frontière canado-américaine : un focus unificateur », qui a permis aux parlementaires canadiens de présenter les points de vue du Canada sur cette question délicate. Enfin, l'Association parlementaire Canada-Europe a assisté, à titre d'observateur, à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour



Son Excellence M. Cyril Svoboda, ministre des Affaires étrangères de la République Tchèque ainsi que le Président Milliken.

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES

participer aux discussions sur la chasse au phoque au Canada. En informant les Européens de la réalité de la chasse et de sa signification dans la vie économique des collectivités maritimes canadiennes, la délégation souhaitait faire bien comprendre la position du Canada à ce sujet.

Les renseignements et les rapports sur ces activités sont offerts sur le site Web du Parlement du Canada ([www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)) sous « Affaires interparlementaires ».

### Participer aux conférences

Le Parlement du Canada accueille régulièrement des conférences internationales de parlementaires. En avril 2006, les Présidents du Sénat et de la Chambre des communes ont été les hôtes de la 12<sup>e</sup> Assemblée générale de la Conférence des parlementaires de l'Asie-Pacifique sur l'environnement et le développement en Colombie-Britannique. La conférence avait pour thème « Les catastrophes naturelles : prévention et intervention », et plus de 140 parlementaires de 20 pays ont discuté des façons de renforcer les activités législatives visant le développement durable. Le personnel parlementaire s'est inspiré du thème de la conférence pour élaborer une politique sur l'écologisation des conférences parlementaires, qui a reçu le prix du mérite environnemental des Partenaires pour une Colline verte en 2006.

En novembre 2006, la section canadienne de l'Association parlementaire de l'OTAN a accueilli la 52<sup>e</sup> Assemblée parlementaire à Québec. L'Association, qui est l'organe parlementaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, est composée de

délégués de 26 États membres. L'assemblée fournit une tribune essentielle pour le dialogue parlementaire international sur la sécurité et les questions politiques et économiques. Le Secrétaire général de l'OTAN, le Président du Sénat, le Président de la Chambre des communes et des représentants du Cabinet se sont adressés aux 600 délégués.



Le Président Milliken s'adresse aux délégués de la 52<sup>e</sup> Assemblée parlementaire de l'OTAN.

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES



Le 24 octobre 2006, le Président du Sénat et le Président de la Chambre des communes furent honorés de recevoir Leurs Majestés le roi Carl XVI Gustaf et la reine Silvia de Suède.

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES

**Associations parlementaires** – Le Parlement du Canada fait partie de cinq associations bilatérales et de sept associations multilatérales.

- Associations bilatérales :
  - › Association législative Canada-Chine
  - › Association interparlementaire Canada-France
  - › Groupe interparlementaire Canada-Japon
  - › Association interparlementaire Canada-Royaume-Uni
  - › Groupe interparlementaire Canada-États-Unis
- Associations multilatérales :
  - › Association parlementaire Canada-Afrique
  - › Association parlementaire Canada-Europe
  - › Assemblée parlementaire de la Francophonie
  - › Union interparlementaire
  - › Association parlementaire de l'OTAN
  - › Forum interparlementaire des Amériques
  - › Association parlementaire du Commonwealth

**Groupes interparlementaires** – Les groupes interparlementaires renforcent les liens entre les parlementaires du Canada et leurs homologues des pays partenaires. Ces groupes favorisent la coopération et la compréhension mutuelle entre les pays. Le Parlement du Canada participe aux travaux de groupes interparlementaires officiels avec l'Allemagne, Israël, l'Italie et l'Irlande. Les activités de ces groupes sont financées par les frais d'adhésion versés par les parlementaires.

**Échanges parlementaires** – Les échanges permettent aux parlementaires d'améliorer les relations avec d'autres pays et facilitent les partages d'idées, de connaissances et des intérêts communs. Ces échanges peuvent prendre plusieurs formes : les visites au Canada de délégations étrangères dirigées par le Président; les visites à l'étranger de délégations de parlementaires canadiens dirigées par le Président du Sénat ou de la Chambre des communes; et le Programme d'études des hauts fonctionnaires parlementaires qui offre aux hauts fonctionnaires venant d'autres parlements, de même qu'à ceux d'autres assemblées législatives canadiennes d'en apprendre davantage sur les rouages du Parlement du Canada.

# Arrière-scène : l'Administration de la Chambre des communes

## APPUYER LES DÉPUTÉS

Les députés représentent la face la plus publique de l'institution. Ils bénéficient de l'appui des employés de l'Administration de la Chambre des communes qui mettent en œuvre un large éventail de compétences pour aider les députés à accomplir leur travail et pour renforcer la Chambre des communes.

L'Administration de la Chambre des communes se compose de six secteurs administratifs : les Services de la procédure; le Bureau du légiste et conseiller parlementaire; les Services de l'information; les Services de la Cité parlementaire; les Services des finances; et les Services des ressources humaines et de planification corporative. Tous ces secteurs, pour lesquels travaillent l'équivalent de quelque 1 737 employés à temps plein, relèvent de la Greffière de la Chambre des communes, laquelle est responsable devant le Président et remplit les fonctions de secrétaire du Bureau de régie interne.

Le Bureau de régie interne gère l'Administration de la Chambre. Présidé par le Président de la Chambre des communes et composé de députés de tous les partis politiques reconnus, le Bureau de régie interne est responsable de toutes les questions de politiques financières et administratives touchant la Chambre des communes.

## Objectifs stratégiques

Dans son *Aperçu stratégique pour la 39<sup>e</sup> législature*, l'Administration de la Chambre des communes a présenté quatre principaux objectifs qui traduisent sa vision, ses valeurs et son mandat, et qui encadrent ses activités à l'appui des députés. Ces objectifs sont les suivants :

- I. Appuyer le rôle changeant des députés et de l'institution
- II. Améliorer les services permanents aux députés et soutenir l'institution
- III. Favoriser la compréhension et appuyer l'avancement des institutions législatives
- IV. Appliquer dans un contexte parlementaire les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses

## LE BUREAU DE RÉGIE INTERNE



PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES/CHRIS DIOTTE

### *Debout, de g. à dr. :*

*M. Joe Preston, député (PCC); l'hon. Lucienne Robillard, C.P., députée (PLC); l'hon. Jay Hill, C.P., député, secrétaire d'État et whip en chef du gouvernement; M. James Moore, député, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la Porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler; l'hon. Peter Van Loan, C.P., député, leader du gouvernement à la Chambre des communes et Ministre de la Réforme démocratique; Libby Davies, députée, leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre.*

### *Assis, de g. à dr. :*

*M. Michel Guimond, député, whip du Bloc Québécois; l'hon. Peter Milliken, député, Président de la Chambre des communes et président du Bureau de régie interne; M<sup>me</sup> Audrey O'Brien, Greffière de la Chambre des communes; l'hon. Karen Redman, C.P., députée, whip de l'Opposition officielle.*



La présente section du *Rapport aux Canadiens* décrit les grandes réalisations de l'Administration de la Chambre relativement à ces objectifs, et ses principaux engagements pour 2007-2008.

### I. Appuyer le rôle changeant des députés

La technologie permet aux gens, où qu'ils soient, d'obtenir de l'information et des services à tout moment. L'Administration de la Chambre accélère et facilite l'accès à l'information sur les travaux de la Chambre des communes à l'intention des députés et du public.

#### AMÉLIORER L'ACCÈS À L'INFORMATION PARLEMENTAIRE POUR LES DÉPUTÉS

- Avec le lancement de la première phase d'« Aujourd'hui à la Chambre », les députés, le personnel et le public ont un meilleur accès à l'information en ligne sur les activités quotidiennes de la Chambre des communes. Il est facile de naviguer à partir de ce point central dans le site Web du Parlement du Canada et d'obtenir des renseignements sur les procédures et les publications de la Chambre, les rapports de comités et les députés. D'autres améliorations prévues permettront d'accéder plus facilement à plus de renseignements sur les députés, sur les sujets à l'étude et sur les documents déposés à la Chambre des communes.
- Le Sénat, la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement suivent une vision et une stratégie communes à long terme afin d'améliorer les services d'information parlementaire. Dans le cadre de cette stratégie, les partenaires ont élaboré une structure de gouvernance reflétant les rôles et les responsabilités propres à chacun. Cette structure sera mise en œuvre au cours de l'année, permettant aux partenaires d'offrir de l'information plus efficacement par le biais de programmes et de projets conjoints.
- L'Administration de la Chambre a adopté des nouveaux processus afin de réduire le temps nécessaire à la production de publications et d'outils de recherche :
  - Le temps nécessaire à la production des projets de loi émanant des députés a été réduit de 25 p. 100, et un gabarit commun a été adopté pour les projets de loi émanant des députés et ceux émanant du gouvernement.
  - Les index préliminaires pour les débats de la Chambre des communes sont maintenant disponibles trois heures après la publication, et les index détaillés sont disponibles dans les 24 heures. La cohérence entre les index français et anglais a aussi été améliorée.

## PLEINS FEUX SUR LES COMITÉS

### LE COMITÉ SPÉCIAL ÉTUDIANT LE PROJET DE LOI 98, SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE — 1940



PHOTO : © BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

*Les comités de la Chambre des communes jouent un rôle crucial dans l'élaboration des programmes nationaux et des lois canadiennes. La Chambre des communes a adopté la Loi sur l'assurance-chômage le 7 août 1940, un mois après avoir adopté la modification constitutionnelle rendant la chose possible.*

## ASSURER UNE INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE SOUPLE

- L'Administration de la Chambre a fourni aux députés l'accès sur demande aux délibérations par l'intermédiaire du service ParLVU. Dans un premier temps, elle a offert l'accès à toutes les délibérations télévisées de la Chambre et des comités. Au cours du prochain exercice, les députés et le public auront aussi accès sur demande à la bande audio des activités publiques des comités et disposeront d'un service de demande en ligne pour obtenir le contenu vidéo.
- Dans le cadre de ses travaux visant à offrir un environnement technologique sécuritaire et performant et assez souple pour assurer un service continu aux députés, l'Administration a terminé les connexions et le câblage souterrain des édifices, et la planification et la conception connexes des services et de l'infrastructure technologiques en vue de répondre aux besoins de l'avenir.

## ENGAGER LES CANADIENS DANS LE PROCESSUS PARLEMENTAIRE

- Le site Web des comités a été examiné par souci de trouver des façons d'améliorer sa structure et ses fonctions. Le site donne accès à des renseignements détaillés sur les travaux des comités, notamment les procès-verbaux, les rapports et les renseignements sur les contacts. Au cours de l'année à venir, le site bénéficiera d'améliorations destinées à le rendre plus convivial. Il donnera aussi un meilleur accès aux renseignements sur les témoins et les membres des comités et améliorera le service d'abonnement afin que les utilisateurs puissent suivre de plus près les travaux des comités.
- Une stratégie et des lignes directrices sur la consultation électronique ont été élaborées afin d'aider les comités à planifier leurs consultations publiques en ligne et à choisir l'approche qui répond le mieux à leurs besoins.

### II. Améliorer les services permanents aux députés et soutenir l'institution

Le soutien d'une institution demande qu'on veille à ce que l'information, les pratiques et les installations soient conservées et améliorées. L'Administration de la Chambre a amélioré les pratiques de gestion et de planification, mis à niveau les installations et partagé des renseignements afin de servir plus efficacement les députés, les employés et le public.

## PLEINS FEUX SUR LES COMITÉS

### LE SITE WEB DES COMITÉS

*Le site Web des comités de la Chambre des communes recèle une mine de renseignements sur chaque comité et sur le système des comités en général. On y trouve d'un seul clic de souris le nom de chaque comité, les noms de ses membres et les coordonnées de ses personnes-ressources. Des liens mènent les visiteurs en quête de renseignements généraux vers les rapports des comités, les réponses que le gouvernement y a faites et d'autres documents; « Comités : Guide pratique » est un bon point de départ. Le site donne aussi des détails précis sur la façon de procéder pour comparaître comme témoin ou pour préparer un exposé destiné à un comité. Pour voir ou entendre les délibérations des comités, il suffit de consulter le programme de la CPAC ou d'en visionner la webdiffusion sur ParLVU.*

*Pour se rendre sur le site des comités, il faut d'abord aller sur le site Web du Parlement du Canada ([www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)) et cliquer sur « Travaux des comités », puis sur « Chambre des communes ».*

## SOUTENIR L'INSTITUTION ET AMÉLIORER LES SERVICES

- Après avoir consulté les députés et examiné les activités, l'Administration de la Chambre a perfectionné son programme d'orientation des députés afin de mieux répondre aux besoins de ces derniers. Ce programme fournit des renseignements et des services aux députés au cours de la période qui entoure une élection générale ou une élection partielle. L'Administration, en collaboration avec la Bibliothèque du Parlement, a aussi offert aux députés et à leur personnel des ateliers sur la procédure, la gouvernance et les rapports financiers. Des séances de formation continueront d'être données tout au long de la législature.
- Pour appuyer les députés et préparer les représentants nouvellement élus au travail en comité, l'Administration de la Chambre et la Bibliothèque du Parlement ont tenu des séances d'information sur les services qu'elles offrent aux comités. Une séance de formation a aussi été offerte aux présidents des comités sur des questions comme la gestion d'une réunion de comité et l'organisation du travail de comité.
- Des mesures ont été prises afin de faciliter la gestion financière des activités des comités, notamment : la redistribution du financement afin de donner plus de souplesse, plus de renseignements aux témoins concernant le remboursement de leurs dépenses, un examen des pratiques pour l'établissement de contrats de services d'experts et un nouveau gabarit pour les rapports sur les déplacements des comités. Une version à jour du *Guide de la gestion et des politiques financières des comités* a aussi été lancée. Ces outils de production de rapports continueront d'être perfectionnés au cours du prochain exercice.
- L'Administration de la Chambre a adopté une nouvelle structure de gouvernance afin de rationaliser la prise de décision et de mieux coordonner et contrôler la production de rapports de comités. Elle a aussi réduit le nombre standard d'exemplaires imprimés des rapports des comités, le ramenant de 550 à 350, afin de réduire les coûts et les impacts environnementaux et de favoriser l'utilisation du site Web des comités. Parmi les activités prévues à l'avenir : examiner le rôle de tous les partenaires participant à la production de rapports et peaufiner le processus existant.

## RÉNOVER LES ÉDIFICES DU PARLEMENT

- L'Administration de la Chambre et ses partenaires ont pris des mesures en vue d'atteindre les objectifs clés de la vision et du plan à long terme (VPLT) pour la Cité parlementaire ainsi que la stratégie de mise en œuvre s'y rapportant. Le plan établit un important programme de construction et de rénovation pour les deux prochaines décennies en vue de préserver les édifices de la Cité parlementaire et de préparer à répondre aux besoins de l'avenir, tout en réduisant l'incidence sur les opérations et les services parlementaires.
- En partenariat avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, l'Administration de la Chambre poursuit la planification, la conception et l'aménagement des installations, de l'infrastructure et des technologies de l'information nécessaires pour loger temporairement les députés, leurs employés et les services parlementaires de l'édifice de l'Ouest.
- Les locaux temporaires au 131 rue Queen sont presque prêts. Le travail de planification et de conception de l'édifice La Promenade est amorcé, et les rénovations devraient commencer à l'automne 2007. Les grands travaux de réaménagement des édifices Wellington et de la Banque de Montréal se poursuivent afin de pouvoir accueillir les députés et les comités temporairement durant les rénovations de l'édifice de l'Ouest.
- La planification des grands travaux de rénovation de l'édifice de l'Ouest se poursuit; les plans des travaux de maçonnerie des tours de l'édifice sont prêts et les travaux de réparation de la tour sud-est seront exécutés en 2007-2008.

## AMÉLIORER LES SERVICES DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

- L'Administration de la Chambre a évalué les technologies de reconnaissance de la voix afin de fournir le sous-titrage en temps réel du français durant la période de questions. Ce service sera offert à partir de 2008-2009. Le sous-titrage en temps réel de ces délibérations est actuellement fourni en anglais, avec l'interprétation en langage gestuel en français. Des consultations ont aussi eu lieu avec le milieu des malentendants.
- L'Administration de la Chambre a mis en œuvre un programme de gestion de la qualité des données afin d'améliorer la qualité des données touchant les finances et les ressources humaines et a procédé à la mise à niveau du système de gestion des ressources humaines (SGRH). Ces mesures permettront à l'Administration d'améliorer les services offerts aux députés et aux employés.



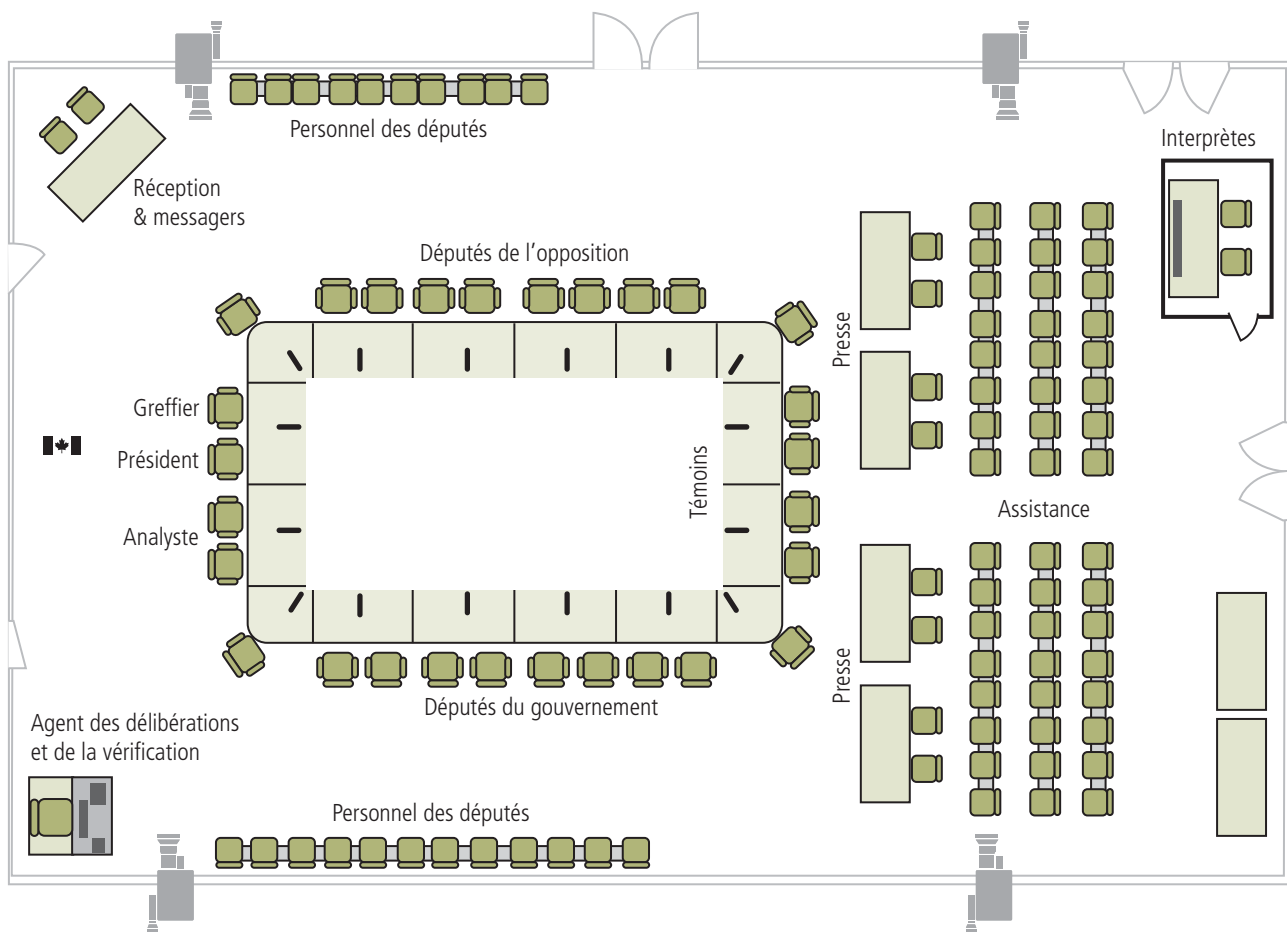
# PLEINS FEUX SUR LES COMITÉS

## UNE RÉUNION DE COMITÉ

Les comités tiennent la plupart de leurs réunions selon un calendrier préétabli. Ils affichent sur leur site Web des avis indiquant le but, le lieu ainsi que la date et l'heure de chaque réunion, son ordre du jour et les noms des témoins attendus. Les réunions ont habituellement lieu dans une des salles affectées exclusivement aux réunions de comités qui se trouvent dans les divers édifices du Parlement. Ces salles sont dotées du nécessaire pour enregistrer les délibérations et assurer l'interprétation simultanée.

Habituellement, dans une salle de comité, les tables sont disposées de manière à former un grand rectangle. À une extrémité se trouvent le président du comité, le greffier et le personnel de recherche. Les membres ministériels du comité siègent à la droite du président et ceux de l'opposition, à sa gauche. Les témoins prennent place à l'extrémité opposée, en face de la présidence. D'habitude, les témoins font d'abord une déclaration préliminaire, puis répondent aux questions du comité. Les comités peuvent aussi organiser des tables rondes au cours desquelles les membres échangeront des idées avec les témoins, ou des réunions de type « assemblée publique » où les particuliers pourront s'exprimer sans devoir faire un exposé en bonne et due forme. La transcription des délibérations et les procès-verbaux sont affichés sur l'Internet.

La disposition typique d'une salle de comité



- L'Administration de la Chambre a renouvelé sa politique et ses normes de publication sur Internet afin qu'elles traduisent son engagement constant à fournir des services d'information que peuvent consulter les personnes ayant des besoins particuliers.
- L'Administration de la Chambre a mis à niveau les services servant aux communications sans fil et avec la circonscription afin que les députés aient accès à l'information dans les régions éloignées.

#### AMÉLIORER LE PLAN DE REPRISE ET DE CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

- Grâce à son plan de reprise et de continuité des opérations, la Chambre des communes a adopté des mesures en vue de pouvoir déménager en cas d'urgence sans interrompre ses activités. Des plans de gestion ont été élaborés pour faire en sorte que la Chambre et les comités puissent poursuivre leurs activités essentielles, et une analyse a été réalisée afin de cerner les besoins en services essentiels des autres secteurs d'activité. Une attention particulière a été accordée à la présence dans les locaux temporaires des équipements et des ressources spéciales nécessaires. Les plans de gestion seront terminés en 2007-2008.

### III. Favoriser la compréhension et appuyer l'avancement des institutions législatives

La Chambre des communes s'est engagée à aider la population canadienne, les parlementaires et les représentants internationaux à mieux connaître notre système parlementaire. L'Administration appuie cet engagement en produisant des documents imprimés et en ligne et en fournissant aux gens la possibilité de se réunir et de discuter d'enjeux parlementaires.

#### OFFRIR DES OCCASIONS D'APPRENTISSAGE

- L'Assemblée nationale afghane et notre Parlement ont des caractéristiques en commun : l'Assemblée travaille en deux langues officielles et est composée d'une Chambre haute et d'une Chambre basse. Ces parallèles font que le Canada est le pays tout indiqué pour partager ses connaissances parlementaires avec des fonctionnaires afghans. En juin 2006, le Parlement du Canada a accueilli 13 cadres supérieurs de l'Assemblée nationale d'Afghanistan, dans le cadre du Programme d'études des hauts fonctionnaires parlementaires. Conçu pour appuyer le développement d'un Parlement fort et stable en Afghanistan, le programme de formation intensif était axé sur la procédure parlementaire, le processus législatif, les comités, le cycle financier et la reddition de comptes.

## PLEINS FEUX SUR LES COMITÉS LA TÉLÉDIFFUSION DES RÉUNIONS



PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES

*Les délibérations des comités ont d'abord été diffusées dans des cas particuliers. Certains comités, comme le Comité mixte spécial sur la Constitution du Canada (1982), ont été spécialement autorisés à diffuser leurs séances. L'accueil fut favorable.*

*En 1992, estimant que la diffusion des délibérations des comités permettrait aux Canadiens de mieux comprendre le travail des députés, la Chambre a décidé de commencer à les diffuser régulièrement à titre expérimental. Aujourd'hui, le signal audio de toutes les réunions de comité, sauf si elles ont lieu à huis clos, est diffusé en direct sur l'Internet dans les deux langues officielles. Les réunions télévisées sont diffusées sur la Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC).*

- Chaque semaine, le Sénat et l'Administration de la Chambre ont présenté aux nouvelles recrues de la fonction publique fédérale des exposés sur le système de gouvernement du Canada afin de mieux leur faire comprendre les rouages du Parlement.

#### METTRE À JOUR LES PUBLICATIONS DE FOND SUR LA PROCÉDURE PARLEMENTAIRE

- Pour fournir de l'information aux spécialistes parlementaires et au public, l'Administration de la Chambre continue d'élaborer et de mettre à jour des publications qui expliquent les activités et les traditions de la Chambre des communes.
  - Une équipe d'experts de la procédure travaille à la deuxième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, qui devrait être offerte en version imprimée et en ligne en 2009.
  - Le *Règlement annoté de la Chambre des communes*, qui trace l'évolution des règles de la Chambre des communes, existe maintenant en format électronique. De plus, trois nouveaux chapitres ont été ajoutés à la publication en ligne *Compendium de procédure de la Chambre des communes*, qui donne des renseignements à jour sur les pratiques et les procédures de la Chambre des communes.

#### IV. Appliquer dans un contexte parlementaire les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses

L'Administration de la Chambre cherche à gérer ses activités efficacement et à assurer une gestion responsable de ses ressources. À cette fin, elle établit de solides cadres de planification et de politiques, elle adhère aux normes les plus rigoureuses en matière de gouvernance et de reddition de comptes, et elle assure un milieu de travail sain et gratifiant.

#### MAINTENIR UN EFFECTIF MOTIVÉ ET EFFICACE

- Pour disposer d'un effectif ayant les compétences nécessaires afin de répondre aux besoins des députés à l'avenir, l'Administration de la Chambre s'est concentrée sur les domaines suivants :
  - promouvoir le recrutement en participant aux foires de l'emploi et en annonçant les perspectives d'emploi sur le site Web du Parlement du Canada;
  - améliorer les outils de gestion de carrière et de perfectionnement professionnel;
  - accroître le nombre de profils de compétence pour les postes et offrir une formation axée sur la compétence.

- Au cours du dernier exercice financier, on a approuvé une politique sur la santé et la sécurité au travail, et des séances de formation à l'intention des employés de la Chambre suivront en 2007-2008. Parmi les activités visant à favoriser la santé des employés figure un événement d'une semaine : « Fais-le pour ta santé », ainsi que des programmes d'exercice et des ateliers mensuels sur des sujets liés à la santé.
- Les employés de l'Administration de la Chambre ont eu droit à une formation sur la procédure et à un programme intitulé « Les multiples facettes de la Colline du Parlement, » qui explique comment leur travail appuie les parlementaires.

#### ASSURER LA SÉCURITÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

- L'Administration de la Chambre a adopté « La sécurité est l'affaire de tout le monde », une stratégie destinée à accroître la sécurité qui encourage les employés à suivre les protocoles de sécurité quand ils sont au travail. Les activités comprenaient des séances de sensibilisation à la sécurité des employés qui portaient sur les protocoles de sécurité de cinq secteurs clés : les cartes d'identité, les visiteurs, les colis, la sécurité des bureaux et la sécurité personnelle. Les séances de sensibilisation visant les députés et leur personnel ont commencé et se poursuivront tout au long de l'année, et tous les employés recevront plus d'information sur les questions de sécurité.



Les participants au Programme d'études des hauts fonctionnaires parlementaires pour l'Afghanistan en compagnie du Président Milliken.

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES



- Le Sénat, l'Administration de la Chambre et la GRC ont commencé à élaborer le plan directeur en matière de sécurité de la Cité parlementaire qui offrira une orientation stratégique en matière de sécurité et sera harmonisé avec la vision et le plan à long terme (VPLT) en matière de construction et de rénovation. En 2007-2008, dans un premier temps, les partenaires produiront un rapport sur les principes directeurs en matière de sécurité ainsi que sur les options stratégiques dans des domaines comme les technologies de sécurité, les ressources et la reddition de comptes.

#### RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

- L'Administration de la Chambre travaillera en collaboration avec le Sénat pour élaborer des indicateurs du rendement à l'égard des activités internationales et interparlementaires du Parlement. Ces indicateurs aideront à assurer le meilleur rendement possible et à faire mieux comprendre ces activités.
- L'Administration de la Chambre a terminé un cadre de planification des investissements qui s'inscrit dans ses efforts pour adopter une approche du cycle de vie en vue de la gestion de ses actifs comme la GI/TI, l'immobilier, l'équipement et les véhicules. La planification prévoit un plan d'investissement à long terme et des lignes directrices en vue des propositions d'investissement. Elle sera intégrée aux pratiques de gestion de l'Administration au cours du prochain exercice.
- L'Administration de la Chambre s'est fondée sur un plan pluriannuel des politiques qui oriente l'examen et l'élaboration des politiques pour revoir les politiques sur les services financiers, les ressources humaines et la gestion du matériel visant la délégation des pouvoirs de signature des documents financiers et des pouvoirs de gestion des ressources humaines; les paiements à titre gracieux; la classification; et les cartes de crédit. Elle poursuit son examen, entre autres, des dossiers de l'équité en matière d'emploi, de l'apprentissage et de la passation de marchés. Elle a également tenu des séances d'information sur la politique d'adaptation en milieu de travail et sur la politique sur les conflits d'intérêts. Les futurs travaux en matière de politique porteront sur la gestion des biens, la gestion des renseignements personnels, la prévention du harcèlement et un cadre de responsabilité en matière de gestion financière.

- La vérification des états financiers est un volet important des saines pratiques de gestion. L'Administration de la Chambre le sait et confie par conséquent une vérification annuelle de ses états financiers à un cabinet comptable indépendant. La vérification détermine si les contrôles voulus sont en place et fonctionnent adéquatement, et passe en revue un échantillon aléatoire de transactions afin de déterminer si les états financiers brossent un tableau réaliste de la situation. Le rapport de vérification donne habituellement un résumé des principales constatations, ainsi que des recommandations visant des améliorations. La dernière vérification réalisée, soit celle des états financiers de 2005-2006, était extrêmement favorable, c'est-à-dire que le vérificateur n'a exprimé aucune réserve et n'a en outre proposé à la gestion aucune nouvelle mesure corrective.
- L'Administration de la Chambre continue d'élaborer une approche et une méthodologie intégrées de gestion des risques afin d'appuyer les processus décisionnels ayant une incidence sur la réalisation des objectifs stratégiques et financiers de la Chambre. Elle a élaboré des outils de planification et d'évaluation des vérifications dont elle pilote la mise en œuvre afin de déterminer les principaux risques auxquels font face les programmes et les secteurs administratifs de l'organisation. À l'avenir, elle intégrera ces processus aux contrôles internes de la Chambre.

#### GÉRER L'INFORMATION PARLEMENTAIRE ET LES BIENS LIÉS À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

- L'Administration de la Chambre a recours aux technologies PRISME et Smartbook existantes pour réunir des renseignements sur les échanges et les associations parlementaires, normaliser les documents et publier des rapports directement sur le site Web du Parlement du Canada. D'autres améliorations sont prévues pour cette année afin d'accélérer et de faciliter la préparation et la publication de rapports et d'autres documents. Des améliorations ont aussi été apportées à la section du site Web consacrée aux affaires internationales et interparlementaires afin de le rendre plus convivial.
- Afin d'améliorer les services offerts aux députés qui participent aux activités internationales et pour permettre le partage de connaissances entre employés, l'Administration de la Chambre a élaboré un manuel des opérations électroniques qui porte sur des questions comme la préparation des voyages et la planification des réunions.

## PLEINS FEUX SUR LES COMITÉS

### LE COMITÉ SPÉCIAL SUR UN DRAPEAU CANADIEN



PHOTO : © BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

15 décembre 1964 — Conformément aux recommandations d'un comité spécial institué en octobre 1964, la Chambre des communes a adopté un drapeau national. Le nouveau drapeau montrait une feuille d'érable rouge sur fond blanc entre deux bandes rouges. Le drapeau a été hissé pour la première fois sur la colline du Parlement le 15 février 1965.

- Les bases de données distinctes servant à suivre les délibérations à la Chambre et dans les comités ont été fusionnées afin de créer un outil de recherche plus puissant qui donne aux usagers l'accès à un plus large éventail de renseignements. La technologie utilisée à cette fin sera adaptée afin de publier *Faits saillants de la procédure*, un relevé hebdomadaire concis des activités à la Chambre.
- L'Administration de la Chambre a poursuivi ses efforts pour rendre la gestion de dossiers plus cohérente, faciliter la recherche et l'extraction de renseignements, partager l'information et conserver la mémoire institutionnelle. Parmi les activités prévues à l'avenir figurent la formation en gestion des dossiers et l'élaboration d'une stratégie pour la gestion à long terme de l'information conservée sur les lecteurs partagés ou personnels et dans le courriel.
- L'Administration de la Chambre a travaillé en collaboration avec le Sénat et le ministère de la Justice à la mise en œuvre d'un système d'information commun en vue de la publication de textes législatifs.
- Grâce à son programme de gestion de la sécurité informatique, l'Administration de la Chambre évalue et règle les risques qu'affronte le réseau de la Cité parlementaire. Elle a amélioré sa technologie antivirus et anti-logiciel espion afin d'offrir aux députés un environnement informatique sûr, en plus d'adopter un système qui contrôle le réseau et bloque toute activité non autorisée.

### AMÉLIORER LA GESTION ENVIRONNEMENTALE SUR LA COLLINE

- En collaboration avec ses partenaires, l'Administration de la Chambre a remanié son programme de mérite environnemental et a été invitée par l'École de la fonction publique du Canada à présenter son programme à titre de modèle pour les autres organisations.
- En 2002, les Services des impressions à la Chambre des communes ont suivi un processus rigoureux afin de recevoir l'accréditation Éco-Logo d'Environnement Canada. Cette accréditation signale qu'ils fournissent des produits et des services à privilégier d'un point de vue écologique. Pour conserver son accréditation, l'Administration de la Chambre doit constamment chercher de nouvelles façons d'améliorer son rendement écologique. En 2006-2007, elle a installé un système de traitement de l'eau de ses opérations d'impression qui réduira le gaspillage et les temps d'attente, en plus d'assurer un rendement élevé des appareils. Un système a également été adopté afin de récupérer et de recycler les déchets liquides absorbés par les chiffons utilisés lors du processus d'impression.

## PLEINS FEUX SUR LES COMITÉS EN QUÊTE D'INFORMATION

Cette carte montre certains des endroits où des comités de la Chambre des communes se sont rendus au cours des dernières années. Si la Chambre les y autorise, les comités peuvent se déplacer pour entendre des témoins, tenir des consultations ou visiter certains lieux en rapport avec les questions qu'ils étudient. Lorsqu'ils siègent ailleurs au Canada, les choses se passent comme sur la colline du Parlement : les témoignages et les délibérations sont enregistrés et rendus publics, les comités jouissent de leurs pleins pouvoirs, et leurs membres et les témoins sont protégés par le privilège parlementaire. Lorsqu'ils se rendent à l'extérieur du pays, ils peuvent consulter des groupes et des particuliers et visiter des installations, mais ils ne peuvent pas tenir d'audiences formelles et officielles et ils n'exercent aucun de leurs pouvoirs.



# Conclusion

Les nombreuses activités décrites dans le présent rapport dénotent l'existence d'un lieu de travail très actif. Les sujets débattus à la Chambre touchent l'ensemble du Canada et ses citoyens. En discutant des soins de santé, de l'économie ou des enjeux internationaux, les députés expriment les idées et les besoins de leurs électeurs, façonnent les lois et représentent le Canada devant le monde. L'Administration de la Chambre fournit l'appui nécessaire à la réalisation de ce travail.

Comme illustré par les vignettes esquissées dans le rapport, les comités ont rendu un service important au fil des années en façonnant nos symboles nationaux ainsi que les programmes et les politiques propres au Canada.



PHOTO : © BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT/TOM LITTLEMORE

Les députés ont représenté les Canadiens en utilisant la tribune nationale qu'est la Chambre des communes pour exposer leurs préoccupations. Ils ont également servi le Canada sur la scène internationale en rencontrant d'autres parlementaires pour discuter d'échanges commerciaux, de démocratie parlementaire et d'autres dossiers.

L'Administration de la Chambre des communes a continué de mettre l'accent sur les services en trouvant de nouveaux outils et de nouvelles façons de s'acquitter de ses responsabilités, notamment en facilitant l'accès à l'information parlementaire cruciale, en améliorant ses pratiques en matière d'environnement et en assurant une bonne gestion des ressources. Elle a non seulement accordé priorité aux besoins quotidiens des députés et du grand public, mais elle l'a fait avec l'avenir à l'esprit afin de continuer de répondre aux besoins d'un milieu de travail moderne.

Au cours de l'année qui vient, les députés continueront de servir la population canadienne dans les couloirs du Parlement et dans leur circonscription avec le soutien de l'Administration de la Chambre.



# Rapport financier\*

## Dépenses prévues comparativement aux dépenses réelles par autorisation

(en milliers de dollars)

2006-2007

Crédit	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires et ajustements	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écarts
5 DÉPENSES DU PROGRAMME	256 312	4 466	260 778	244 954	15 824
(L) DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES **	109 397	(5 573)	103 824	103 824	0
(L) CONTRIBUTIONS AUX RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS	34 615	(4 688)	29 927	29 927	0
SOUS-TOTAL	144 012	(10 261)	133 751	133 751	0
TOTAL	400 324	(5 795)	394 529	378 705	15 824

\*\* Traitements et indemnités des agents supérieurs et des députés de la Chambre des communes en vertu de la Loi sur le Parlement du Canada et contributions au compte d'allocations de retraite des parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires

## Dépenses prévues comparativement aux dépenses réelles par activité de programme

(en milliers de dollars)

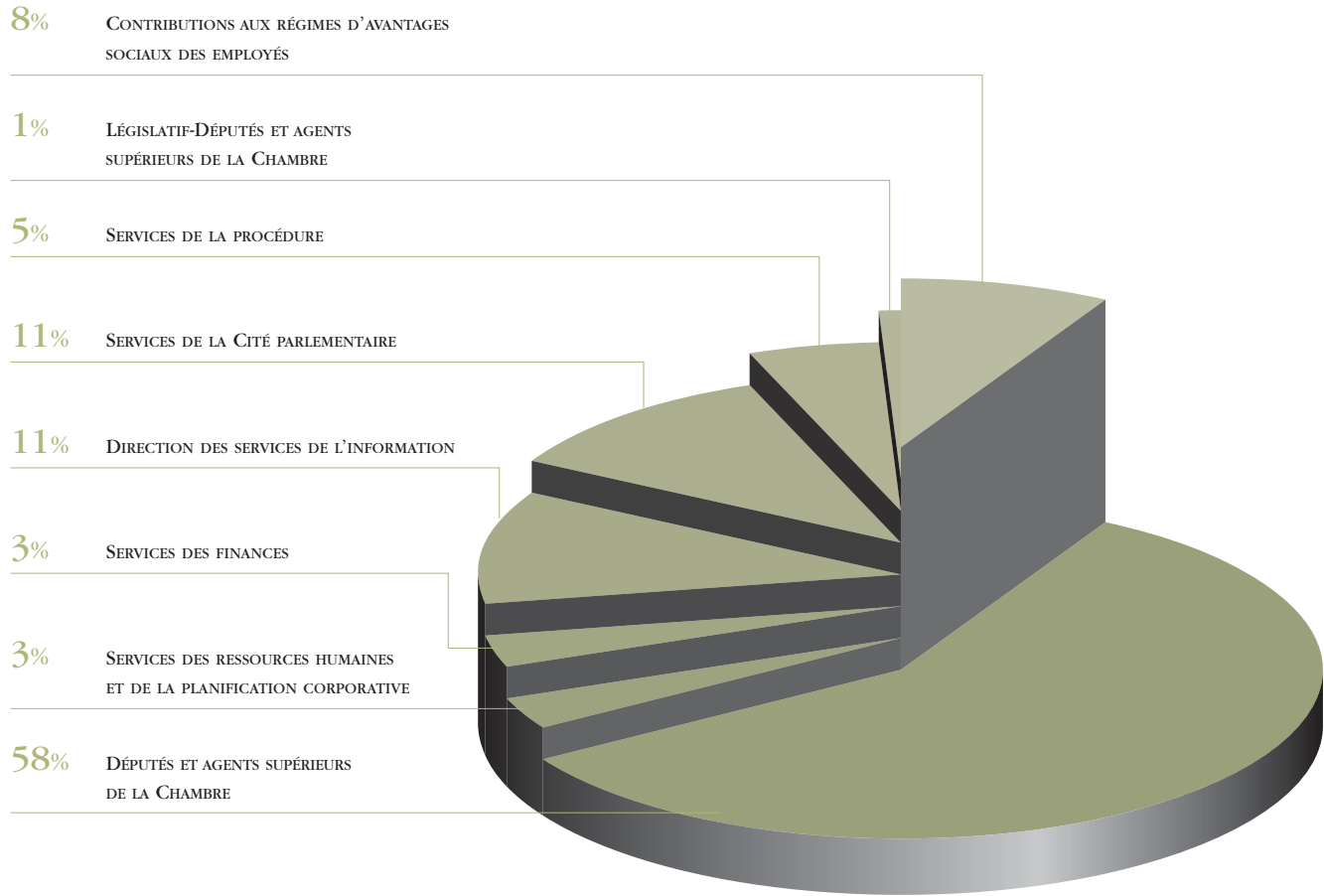
2006-2007

Activité de programme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires et ajustements	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écarts
DÉPUTÉS ET AGENTS SUPÉRIEURS DE LA CHAMBRE	226 664	(2 440)	224 224	215 941	8 283
ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE					
BUREAU DE LA GREFFIÈRE ET SECRÉTARIAT	0	1 823	1 823	1 615	208
BUREAU DU LÉGISTE ET CONSEILLER PARLEMENTAIRE	2 525	252	2 777	2 770	7
SERVICES DE LA PROCÉDURE	17 437	(509)	16 928	16 375	553
COMITÉS PERMANENTS	6 000	0	6 000	1 711	4 289
ASSOCIATIONS PARLEMENTAIRES	2 210	210	2 420	2 331	89
SERVICES DE LA CITÉ PARLEMENTAIRE	42 045	2 234	44 279	43 181	1 098
DIRECTION DES SERVICES DE L'INFORMATION	42 040	900	43 030	42 922	108
SERVICES CORPORATIFS <sup>(1)</sup>	26 788	(26 788)	0	0	0
SERVICES DES FINANCES	0	10 712	10 712	9 958	754
SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA PLANIFICATION CORPORATIVE	0	12 409	12 409	11 974	435
SOUS-TOTAL	139 045	1 333	140 378	132 837	7 541
CONTRIBUTIONS AUX RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS	34 615	(4 688)	29 927	29 927	0
TOTAL	400 324	(5 795)	394 529	378 705	15 824

<sup>(1)</sup> Le budget approuvé pour les Services corporatifs a été réparti, au cours de l'exercice 2006-2007, entre le Bureau de la greffière et Secrétariat, les Services de la Cité parlementaire, les Services des finances et les Services des ressources humaines et de la planification corporative. Les dépenses sont présentées sous les services respectifs.

\* Des modifications mineures pourraient être apportées aux résultats financiers.

2006-2007 Dépenses réelles par service (en pourcentage)



## Augmentation du Budget principal des dépenses comparativement à l'année précédente

(en milliers de dollars)

### Budget principal des dépenses

Crédit	Titre du programme	2006-2007	2005-2006	Écarts
5	DÉPENSES DU PROGRAMME:			
	DÉPUTÉS ET AGENTS SUPÉRIEURS DE LA CHAMBRE	117 268	111 670	5 598
	BUREAU DU LÉGISTE ET CONSEILLER PARLEMENTAIRE	2 524	2 358	166
	SERVICES DE LA PROCÉDURE	25 647	23 442	2 205
	SERVICES DE LA CITÉ PARLEMENTAIRE	42 045	40 683	1 362
	DIRECTION DES SERVICES DE L'INFORMATION	42 040	39 502	2 538
	SERVICES CORPORATIFS <sup>(1)</sup>	26 788	23 940	2 848
	SOUS-TOTAL	256 312	241 595	14 717
(L)	DÉPUTÉS ET AGENTS SUPÉRIEURS DE LA CHAMBRE	109 397	106 465	2 932
(L)	CONTRIBUTIONS AUX RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS	34 615	35 161	(546)
	SOUS-TOTAL	144 012	141 626	2 386
	TOTAL	400 324	383 221	17 103

<sup>(1)</sup> Le budget approuvé pour les Services corporatifs a été réparti, au cours de l'exercice 2006-2007, entre le Bureau de la greffière et Secrétariat, les Services de la Cité parlementaire, les Services des finances et les Services des ressources humaines et de la planification corporative.

## Équivalents temps plein – Administration de la Chambre

### Budget principal des dépenses

Sous-activité de programme	2006-2007	2005-2006
BUREAU DU LÉGISTE ET CONSEILLER PARLEMENTAIRE	24	22
SERVICES DE LA PROCÉDURE	217	211
SERVICES DE LA CITÉ PARLEMENTAIRE	737	725
DIRECTION DES SERVICES DE L'INFORMATION	505	471
SERVICES CORPORATIFS <sup>(1)</sup>	316	308
TOTAL	1 799	1 737

<sup>(1)</sup> Les équivalents temps plein pour les Services corporatifs ont été répartis, au cours de l'exercice 2006-2007, entre le Bureau de la greffière et Secrétariat, les Services de la Cité parlementaire, les Services des finances et les Services des ressources humaines et de la planification corporative.



## Votre portail vers une mine de renseignements

*Vous trouverez la photographie des députés élus au cours de la 39<sup>e</sup> législature dans l'encart inséré au centre du présent rapport. Les Canadiens peuvent utiliser leur code postal pour identifier leur député sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse [www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)*